



Bruxelles, le 18 juin 2018  
(OR. fr)

10120/18

ENV 439  
AGRI 293  
DEVGEN 99  
FORETS 22  
PI 75  
PECHE 232  
RECH 288  
ONU 59  
CADREFIN 104

**NOTE**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Délégations  
Objet: Obtenir des résultats ambitieux à la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2020  
- Information de la délégation française soutenue par la délégation luxembourgeoise

---

Les délégations trouveront en annexe une note de la délégation française soutenue par la délégation luxembourgeoise, concernant la question visée en objet, qui sera traitée sous le point "Divers" lors de la session du Conseil (Environnement) du 25 juin 2018.

**Obtenir des résultats ambitieux à la  
COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2020**

**- Information de la délégation française soutenue par la délégation luxembourgeoise -**

La France souhaite appeler l'attention du Conseil sur la nécessité d'une mobilisation rapide et forte de l'Union européenne et de ses États membres en vue de l'atteinte de résultats ambitieux à la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique en 2020.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est, avec la Convention sur le climat et celle sur la désertification, l'une des Conventions issues du sommet de la Terre de Rio. La prochaine Conférence des Parties (COP 14) à cette Convention se tiendra en Égypte en novembre 2018. La suivante (COP 15), qui se tiendra en Chine en fin d'année 2020, aura un enjeu considérable, puisqu'il s'agira d'adopter un nouveau Cadre stratégique pour la biodiversité mondiale au-delà de 2020, sur la base du bilan de l'atteinte des « Objectifs d'Aichi », fixés à Nagoya en 2010, à l'horizon 2020.

Des réflexions ont été initiées, au sein et hors de la CDB, au sujet de ce Cadre post-2020. De celles-ci, il semble que la trajectoire la plus probable des négociations à la COP 15 conduise à l'adoption d'un Cadre renforcé dans ses objectifs mais proche, par la forme, de l'existant. Un tel cadre aurait le mérite de permettre aux acteurs de la conservation de la biodiversité de consolider les acquis et de bâtir sur l'existant. Toutefois, son adoption – à elle seule – ne serait pas de nature à provoquer un changement de trajectoire significatif dans la situation de la biodiversité mondiale, qui reste alarmante, comme l'ont récemment montré les Évaluations produites par la Plate-forme intergouvernementale de la Biodiversité et des services écosystémiques, l'IPBES.

Pour que le nouveau Cadre stratégique soit à la hauteur de l'enjeu, la France estime qu'un changement d'approche est nécessaire : il n'est plus suffisant de s'accorder, comme en 2010, sur *ce qui* doit être atteint ; *comment* l'atteindre doit faire partie intégrante des résultats de la COP 15. À cet effet, la CDB devrait s'inspirer des avancées obtenues dans d'autres enceintes, en particulier dans le contexte du climat, avec :

- des engagements pris par les Parties en amont de la COP 15, et consolidés par la suite, faisant l'objet d'un mécanisme de suivi efficace et d'une clause de réexamen ;
- des engagements volontaires par les acteurs non-étatiques (entreprises, scientifiques, collectivités locales, société civile), dans le cadre d'un « Agenda de l'action mondial » servant d'ombrelle aux coalitions et partenariats, existants ou à créer.

Surtout, il est nécessaire de créer en faveur de la biodiversité une dynamique et une prise de conscience de même ampleur que celle engagée sur la question climatique. La France s'est engagée à y contribuer, en mettant à profit plusieurs grands événements internationaux qui jalonnent le cheminement vers 2020, parmi lesquels la 7<sup>e</sup> Plénière de l'IPBES que la France accueillera à Paris en avril-mai 2019, le G7 dont la France assurera la Présidence en 2019, et le Congrès mondial de la nature que la France accueillera à Marseille en juin 2020.

La COP 14 constituera une étape clé de ce cheminement, car c'est à cette occasion que seront posées les bases de la préparation du Cadre stratégique post-2020. L'Union européenne et ses États membres, qui ont toujours joué un rôle d'avant-garde dans le combat pour la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, devront envoyer un signal politique fort, en portant dès les réunions préparatoires de la CDB de juillet 2018 un haut degré d'ambition.